



Rabais consenti aux étudiants universitaires

pour la Formation initiale à l'utilisation de l'épreuve Groupements
dans la perspective psychogénétique de l'identité

L'Institut de recherche fondamentale et clinique en psycho-orientation (IRFCPO) a pour mission d'assurer la diffusion des connaissances et la formation portant sur la théorie psychogénétique de l'identité et l'utilisation de l'épreuve Groupements. Dans ce cadre, l'IRFCPO est intéressé à rejoindre les étudiants et étudiantes qui désirent élargir les connaissances acquises dans le cadre de leur formation universitaire par la découverte et l'apprentissage de la théorie psychogénétique de l'identité développée et enseignée par Luc Bégin PhD, alors professeur à l'UQAM.

Pour ce faire, l'IRFCPO convient de consentir aux étudiants universitaires, un rabais sur les frais d'inscription à la formation initiale à l'utilisation de l'épreuve Groupements selon les modalités suivantes :

Qui peut s'en prévaloir

- 1) Étudiant de maîtrise ou de doctorat dans un le secteur des relations humaines ou de la santé mentale tel que, l'orientation, la psychoéducation, la psychologie, le travail social, etc.
 - 2) Étudiant en 3^e année de baccalauréat ayant réussi au moins 60 crédits dans un programme pertinent des relations humaines ou de la santé mentale lorsqu'il est en emploi ou en stage supervisé par un professionnel utilisant l'épreuve Groupements.
- Tous doivent être étudiants à temps complet ou à temps partiel au moment de la formation et fournir une preuve d'inscription dans un programme pertinent, ainsi que la preuve de réussite de 60 crédits pour les étudiants de 3^e année du baccalauréat.
- Il est préférable pour tous d'être en stage ou d'occuper un emploi permettant d'utiliser l'épreuve Groupements avec des clients pendant la formation, le but étant de pouvoir l'administrer et communiquer les résultats pour un apprentissage significatif. Cela est obligatoire pour les étudiants de baccalauréat.

Modalités

- Rabais de 30 % (480 \$ au lieu de 680 \$) qui s'applique exclusivement aux frais d'inscription réguliers de la *Formation initiale à l'utilisation de l'épreuve Groupements*, sur présentation des pièces justificatives pertinentes.
- Ce rabais ne s'applique pas aux autres activités de l'IRFCPO, à savoir les formations continues, les ateliers, les colloques ainsi que sur le matériel acheté à l'IRFCPO.
- Un reçu pour frais de scolarité admissible aux deux paliers de gouvernement est remis pour le montant payé.

L'IRFCPO se réserve le droit de limiter le nombre de places selon les sessions de formation qu'elle organise et de refuser l'accès à une formation pour une personne dont les qualifications ou le domaine d'intervention ne sont pas jugés pertinents ou suffisants.

2018.11.23